7435

Vehixel
TROUILLET CONSTRUCTEUR

Zone d'activité
01340 ATTIGNAT
F R A N C E
e-mail : vehixel@vehixel.com TEL : 33 (0)4 74 25 10 96
www.vehixel.com FAX : 33 (0)4 74 25 11 12

ANNEXE 6 bis

ATTESTATION D'AMENAGEMENT D'UN VÉHICULE EMPLOYÉ AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES

N° 527427

(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre : **TCP** Carrosserie : **CAR**

Marque : **MERCEDES** Type : **906 5 DF4 15 45 MOD A**

N° d'identification du véhicule : WDB9066571S180420

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur	0				0			
Assis (hors strapontins)	22				22			
Strapontins	0				0			
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	0				0			
Accompagnateur(s) obligatoires(s)	0				0			
Debout	0				(a)	(a)	(a)	(a)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	23				23			

(a) En application de l'article 75, un arrêté préfectoral fixe, pour les autocars, éventuellement les conditions de transport d'enfants debout dans ce véhicule et doit être présenté avec le présent document.

CONFIGURATIONS COUCHÉES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	I	J	K	L	M	N	O	P
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur								
Couchés								
Assis								
Accompagnateur obligatoire couché								
assis								
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées								
assises								
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées								

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé
Les véhicules non affectés à un service urbain doivent être équipés d'une boite de premiers secours et d'une lampe autonome

Vitesse maximale 100km/h sur autoroute.

Vehixel
ZONE D'ACTIVITE
01340 ATTIGNAT
Tél. 04.74.25.10.96
Siret 321 005 548 00029

Fait à ATTIGNAT le 21 décembre 2007

Le constructeur :